

## La lettre de liaison de l'ABC du 1 Février 2025

Chers ami (e) s,

La saison 2025 de l'ABC a déjà bien démarré, d'abord par la bourse d'échanges de La Beaujoire le 12 Janvier, avec une petite baisse de fréquentation, suivie de l'assemblée générale du 26 Janvier qui se déroulait à Muzillac, qui a connu un beau succès avec 115 personnes présentes. Un déjeuner de qualité clôturait cette belle journée.

Le 29 Mars aura lieu notre première journée circuit de la saison à Fay de Bretagne. Vous trouverez ci-joint le nécessaire pour vous y inscrire (**avant le 14 Mars**).

Vous devrez impérativement joindre :

- 1 – Le bulletin d'inscription dûment complété avec le paiement,
- 2 - Les conditions du règlement dûment signé,
- 3 - Copie de votre permis de conduire,
- 4 - Copie de votre assurance voiture,

Aucune inscription ne sera prise en compte si tous les documents ne sont pas joints.

Un food-truck sera présent pour la restauration.

Pour information, **il sera interdit de consommer de l'alcool dans l'enceinte du circuit.**

Nous sommes désolés pour ces différentes contraintes, mais les règlements de plus en plus rigoureux notamment pour les circuits ne nous laissent pas beaucoup le choix !

Enfin, pour les retardataires, **n'oubliez pas de nous renvoyer votre réadhésion 2025 : merci !** (voir précédent courrier)

A très bientôt,

Charles Guilbeau, président  
et toute l'équipe du bureau







Isabelle BIRET  
15 La Favrie / 44310 St LUMINE DE COUTAIS  
06 66 26 97 09

## CIRCUIT DE FAY DE BRETAGNE (44)

Le Samedi 29 Mars 2025

### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

#### Article 1 :

Les sessions de roulage sont ouvertes à tous les véhicules de la marque Alpine quelle que soit leur date de mise en circulation. L'espace exposants est réservé aux véhicules des marques Alpine, Renault Sport et toute autre marque de véhicules d'exception.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé non conforme aux dispositions du contrôle technique et à la réglementation en vigueur.

#### Article 2 :

Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription et accepté le présent règlement pourront prendre part à la manifestation.

Chaque conducteur se présentera le jour de la manifestation à partir de 8h30 pour présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.

#### Article 3 :

Le nombre de personnes à bord du véhicule, pilote inclus, est limitée à deux. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis à bord des véhicules sur le circuit.

Seule(s) la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) sur le bulletin d'inscription est (sont) autorisé(s) à conduire le véhicule sur la piste.

Pour prendre la piste, le pilote et son passager doivent porter un casque, avoir bouclé leur ceinture de sécurité ou harnais, être muni d'un crochet de remorquage et du sticker d'accès à la piste. Le hans est obligatoire pour les monoplaces. **L'alcool est interdit dans l'enceinte du circuit.**

#### Article 4 :

La participation aux différents briefings est obligatoire. Chaque conducteur s'engage à se conformer aux instructions du directeur de la piste et à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.

Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate, sans remboursement. En cas de fuite importante (huile, eau, carburant), le conducteur doit s'arrêter immédiatement et attendre l'arrivée du véhicule de dépannage du circuit.

#### Article 5 :

L'Alpine Bretagne Club décline toute responsabilité concernant les dommages causés à la piste et aux installations du circuit.

L'auteur des dégradations éventuelles porte seul la responsabilité de ses actes, et la signature du présent règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.

Les frais de réparation seront facturés à l'auteur des faits selon les tarifs en vigueur.

L'Alpine Bretagne Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les stands, dans les véhicules, et d'une manière générale dans l'enceinte du circuit durant toute la durée de la manifestation.

#### Article 6 : PASSAGER

Le conducteur reconnaît prendre de son plein gré un passager dans son véhicule participant à la journée des roulages Club ABC. Le conducteur et le passager renoncent à tout recours à l'encontre d'Alpine Bretagne Club et de ses partenaires ou personnes rattachées, en cas d'accident survenant au cours de la journée.

Fait à ..... Le.....

Nom..... Prénom.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »